

Projet d'assainissement

n° 239

donné par le Service
des Joints Funels
n° 307-70

Le Sec. G. H. J.
P. P. P.

La Société Lorraine de Crédit Immobilier de N. H. et N. H. envisage la construction de 37 pavillons à caractère social au lieu-dit "au Chêne" à Luchet. Les bilan de cette opération fait apparaître un dépassement important sur le prix limité imposé par le Ministère de l'Équipement pour ce genre de lotissement.

Au vu de cette situation, le Conseil municipal accepte, comme il l'a déjà souhaité au plan directeur d'urbanisme, qu'il soit construit un réseau unitaire d'égouts, ce qui permet déjà une économie substantielle. Et, étant donné que ce lotissement est inscrit dans le périmètre d'agglomération, qu'il est contigu à une partie du village pourvu d'un réseau d'égouts, le Conseil municipal décide de créer cette canalisation desservant cet ensemble d'habitations.

Il décide, en outre, de créer, dans le lotissement envisagé, l'adduction d'eau, moyennant une participation du promoteur

Le programme fera l'objet d'une extension du réseau d'eau ^{d'assainissement} et déjà en cours.

Il demande au Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts de vouloir bien assurer les études, l'exécution et la surveillance des travaux